

Cliché d'enregistrement pour le Rapport sur la base tarifaire

Renseignements supplémentaires

L'Enquête sur la base tarifaire recueille des données sur les passagers et les recettes établies à partir de l'origine et de la destination figurant sur le volet, selon la paire de villes (sur une base directionnelle) et le code tarifaire. Tous les transporteurs aériens canadiens de niveau I qui assurent des services de transport réguliers, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, doivent déclarer les données sur la base tarifaire pour une période-échantillon de 14 jours à chaque trimestre (c.-à-d., 56 jours-échantillons pour chaque année civile).

- (1) Chaque enregistrement doit consister en un résumé des données tirées des volets appropriés; ainsi, il doit y avoir un enregistrement pour chaque combinaison de jour-échantillon, de paire de villes et de code tarifaire.
- (2) Le schéma d'enregistrement du fichier est le suivant :

Zone	Taille	Positions	Type	Titre
1	2	1-2	Alphabétique	Transporteur
2	4	3-6	Numérique	Année
3	2	7-8	Numérique	Mois
4	2	9-10	Numérique	Jour
5	4	11-14	Alphabétique	« Ville d'origine » de la paire de villes sur le volet
6	4	15-18	Alphabétique	« Ville de destination » de la paire de villes sur le volet
7	8	19-26	Alphabétique	Code tarifaire
8	5	27-31	Numérique	Nombre de passagers
9	7	32-38	Numérique	Recettes

- (3) Les zones doivent être remplies de la façon suivante :

1. **Transporteur** : inscrire le code alphabétique de deux caractères de l'IATA désignant le transporteur.
2. **Année** : inscrire les quatre chiffres de l'année au cours de laquelle le jour-échantillon est choisi.
3. **Mois** : inscrire le nombre de deux chiffres, précédé de zéros au besoin, correspondant au mois au cours duquel le jour-échantillon est choisi.
4. **Jour** : inscrire le nombre de deux chiffres, précédé de zéros au besoin, correspondant au jour-échantillon.
5. **Le Point d'origine** est représenté par un code valide de trois caractères de l'IATA, justifié à gauche, correspondant à une des villes de la paire de villes figurant sur le volet. Le code est 'UNK' si le nom de la ville manque. Si le code inscrit sur le volet est erroné, corrigez-le.
6. **Le Point de destination** est représenté par un code valide de trois caractères de l'IATA, justifié à gauche, correspondant à une des villes de la paire de villes figurant sur le volet. Le code est 'UNK' si le nom de la ville manque. Si le code inscrit sur le volet est erroné, corrigez-le.
7. **Le Code tarifaire** est un code valide de huit caractères justifié à gauche. Si le code tarifaire sur le volet manque, indiquez le code 'UNK'. Si le code qui figure sur le

- volet est erroné, corrigez-le.
8. **Nombre de passagers** : inscrire le nombre correspondant en chiffres précédé de zéros.
 9. **Recettes** : inscrire le nombre correspondant en chiffres précédé de zéros, arrondi au dollar près, en omettant les cents.
- (4) Il importe que les enregistrements portés au fichier soient classés dans l'ordre croissant selon le jour-échantillon, la paire de villes puis le code tarifaire.

Nota: "b" = un blanc

POUR INFORMATION SEULEMENT